

LE GÉNÉALOGISTE
AMÉRIQUAIN,

*Ou la revanche du Panflet, ayant pour
titre : Réclamations des Nègres libres
Colons Américains.*

QUAND on demande aux Colons blancs, pourquoi ils accablent d'un mépris cruel la classe des Citoyens de couleur? ils répondent c'est parce qu'ils sont les enfans de nos affranchis, & que la pureté & la dignité de notre sang ne peut se compromettre; que la sûreté de la Colonie exige que nous accablions les Citoyens libres de couleur du plus grand mépris; que nous prolongions ce mépris avec tous les outrages qui l'accompagnent jusqu'à la postérité la plus reculée; que d'ailleurs c'est une race abâtardie composée de blanc & de noir, &c.

Que nous regardons enfin notre origine si fort au-dessus de la leur, que nous serions choqués qu'on voulût nous les assimiler, même



FB
326.1
GIEN

60357

par le moyen de la déclaration des droits de l'homme.

Telles sont à-peu-près les raisons des Colons blancs pour appuyer leurs préjugés.

Mais voici ce que disent & répondent les Citoyens de couleur.

Nous sommes, il est vrai, les enfans des malheureuses victimes de la cupidité des Européens, mais ils ne devraient pas oublier que nous sommes aussi les leurs, & qu'ils ont fait couler dans nos veines une partie de leur sang si précieux.

Cette vérité posée je vais prouver : 1^o. Leurs injustices à notre égard.

2^o. Que leur orgueil est mal fondé, mal entendu, & qu'il pourroit leur devenir nuisible.

3^o. Qu'une grande partie des Colons créoles qui se croient exempts du mélange du sang Africain, ne peuvent cependant guère avoir d'autre origine.

4^o. Que s'ils en ont une autre, elle ne peut être que plus méprisable, s'il peut encore y en avoir de méprisable, d'après le Décret positif de la Nation.

C'est un très-grand malheur, sans doute, que l'état d'esclavage (disent les Citoyens de couleur); mais quelle induction défavanta-

geuse peut-on tirer pour l'individu qui en est la victime ? rien , sinon que c'est un être dont la raison a été retardée par différentes causes , & qui a succombé à la force , à la ruse & à mille moyens que les Européens ont mis en usage pour réduire un homme leur semblable , à une condition contre nature , condition qui doit plutôt faire rougir celui qui l'impose que celui à qui elle est imposée.

Ce n'est pas , continuent les Citoyens de couleur , parce qu'un Nègre aura été flétri par les Loix de son Pays & qu'il l'aura justement mérité , qu'il est vendu aux Européens.

Ce n'est pas non plus pour avoir frustré les biens de leurs compatriotes par des banqueroutes odieuses & préméditées.

Ce n'est pas encore parce que ces mœurs atroces & perverses l'auront fait rejeter du sein de sa patrie , &c. &c.

Mais seulement parce que les ruses des Européens multipliées à l'infini lui tendent continuellement des pièges dans lesquels enfin il ne peut manquer de tomber.

Supposons présentement que dans le nom-

bre immense des victimes qui sont conduites à l'esclavage, il se trouve une femme (car ce n'est que de ce côté que nous tirons notre origine) qui par son attachement constant aux liens formés par la nature seule, privée de la force des Loix, elle demeure toujours fidèle épouse sans en avoir le titre, qu'elle ajoute à cette fidélité les soins les plus assidus pour la conservation des biens & de la vie de son maître, qu'elle soit enfin une mère tendre, n'a-t-on pas droit de conclure qu'un pareil être n'est pas sans vertu, & que l'origine d'un homme de couleur de ce côté vient au moins d'un être vertueux.

De l'autre côté, ne doit-on pas aussi présumer que le Maître qui récompense par la liberté tant de soins & de vertus ait une ame sensible, juste & compatissante, & que par conséquent l'homme qu'on appelle de couleur, est formé par des êtres vertueux. C'est du moins l'induction favorable qu'on en doit tirer (1).

(1) Cette assertion a tant de force que les Citoyens de couleur défient leurs adversaires, en compulsant même les registres des Greffes, de prouver qu'un seul homme de couleur libre n'ait jamais été flétri par les loix.

Cependant voilà l'être que vous méprisez ,
& sur lequel vous préjugez déjà défavanta-
geusement.

Quel est le crime de ces infortunés ? ont-ils
coopéré à se donner la vie, doivent-ils être punis
de votre faute (si c'en est une de suivre le
penchant de la nature) ? Oui cruels , c'en est
une chez vous , puisque vous ne donnez cette
vie que pour l'empoisonner par des tour-
mens prolongés que vous avez la cruauté de
faire subir même à votre propre sang. Voilà
barbares quelle est votre injustice.

L'orgueil des Blancs , disent encore les
personnes de couleur , est aussi mal-entendu
que leur injustice est avérée ; car s'ils veulent
que les Esclaves Noirs aient pour eux tous
les respects qu'ils en exigent , il ne faut pas
qu'ils se méprisent eux-mêmes dans leurs
semblables , qui selon eux se méfient ,
en épousant des filles de couleur , ni mépri-
ser non plus des êtres , qui portent des
caractères indélébiles , qui prouvent qu'ils
sont leurs enfans. Car autrement l'Esclave
les voyant mépriser , ce qui vient des Blancs
& ce qui est eux-mêmes , finira par les
mépriser , & par ne les plus craindre ; voilà

comme l'orgueil des Blancs est mal entendu , & tourne contre leurs intérêts.

D'ailleurs les Créoles blancs ou ceux qui se disent tels , peuvent-ils prouver qu'il ne coule pas dans leurs veines quelques gouttes de sang Afriquain si méprisé par eux , lorsqu'ils ne peuvent ignorer , qu'à la prise de Saint-Christophe , & à celle de la Vera-Cruz , il sortit de ces deux Colonies une peuplade considérable , déjà mêlée du sang des Nègres , des Blancs , des Caraïbes , des Indiens , &c. ; que toute cette peuplade vint se réfugier à Saint-Domingue , & qu'à quelques temps de là , profitant d'une disposition de l'Edit de 1685 , qui accorde aux Indiens & Caraïbes les mêmes privilèges qu'aux Blancs , ils se dirent tous Indiens ou de la race ; en vain leur en demandoit-on les preuves ? ils répondoient que leurs titres avoient été brûlés pendant la prise des Isles qu'ils avoient abandonnées , de sorte qu'ils passèrent tous pour Blancs ou comme Blancs (1).

(1) De nos jours même on a vu des Arrêts du Conseil des Colonies en faveur des personnes qui se disoient originaires d'Indiens ; quoique les Espagnols n'en laissent pas un à Saint-Domingue.

Je conclus donc, de tout ce que je viens de dire, qu'il seroit aussi difficile à un Créole qui se dit Blanc aujourd'hui, de prouver, qu'il ne descend pas de ces peuplades mélangées, qu'il le seroit à un Gentilhomme de cent ans, de prouver qu'il ne descend pas d'un Rôturier.

Les Créoles Blancs diront-ils aujourd'hui, que la couleur blanche de leur épiderme, dépose en leur faveur ? on leur répondra que ce n'est point une preuve, puisqu'il est bien reconnu aujourd'hui que le mélange du sang noir avec le blanc, ne laisse plus aucune trace à la troisième génération, souvent même à la seconde, & qu'il y en a de cette classe qu'ils veulent encore mépriser, qui sont plus blancs qu'eux physiquement, & appartenant à des familles qui peuvent les valoir.

Si les Créoles blancs rejettent l'origine qu'on vient de leur donner ici, il faut qu'ils adoptent celles des Flibustiers, des Boucaniers, tigres altérés de sang, fléau du Nouveau-Monde, sans foi, sans loi, sans religion, la plupart flétris par les loix, ainsi que les tendres & vertueuses Epouses qui

leur furent distribuées (1). Les Créoles blancs préféreroient-ils de descendre des Engagés, espèces d'Esclaves blancs François, que la Compagnie, des Indes établie à St-Domingue, vendoit pour trois années aux Colons (2), & des femmes que porta le navire *la Gironde* vers l'an 1705. Cela pourroit bien être car le Père Labat cite dans son Histoire de Saint-Domingue, plusieurs familles venant de ces derniers Colons.

Voilà les premières origines des Colons ; mais j'ajouterai qu'il ne faut plus en rougir, puisque la Nation assemblée vient par plusieurs de ses Décrets, laver tous les hommes du péché d'origine pour les rendre tous égaux en droits.

(1) Lorsque les Flibustiers reçurent les premières Femmes qu'on leur envoya de France, ils leur dirent, nous savons de quelle manière vous avez vécu jusqu'à ce jour, si nous voulons bien l'oublier. Mais s'il vous arrive encore d'outrager la vertu, ceci (en leur montrant leur fusil) nous fera justice. *Histoire de Saint-Domingue, par le Père Charlevoix.*

(2) De-là est venu le nom de trente-six mois qu'on donnoit à ces espèces d'Esclaves blancs.